



Conseil économique et social

Distr. générale
23 août 2024

Français
Original : Anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies
sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale
Dixième réunion
Addis-Abeba (hybride), 30 octobre –1^{er} novembre 2024
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Présentation de rapports

Examen des activités des groupes de travail exécutifs et des réseaux thématiques du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

I. Introduction

A. Considérations générales

1. L'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été lancée pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de l'information géospatiale aux fins de la prise de décision et de la planification dans le monde entier. Le Comité régional Afrique de l'Initiative reconnaît l'importance de la gestion de l'information géospatiale pour le développement durable sur le continent.
2. Aussi a-t-il créé des groupes de travail et des réseaux thématiques chargés de se concentrer sur les principaux domaines qui affectent directement le développement géospatial, en particulier ceux liés à la gestion et à la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique. Constitués d'experts et d'acteurs de tout le continent, ces groupes et réseaux sont des composantes essentielles des moyens que le Comité régional met en œuvre pour améliorer la gestion de l'information géospatiale en Afrique.
3. Les groupes de travail sont chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des plans permettant de réaliser les objectifs généraux du Comité régional. Ils sont également censés fournir aux membres de la CEA des conseils et un soutien technique sur divers aspects de la gestion de l'information géospatiale, notamment l'acquisition, l'analyse et la diffusion des données.
4. Quant aux réseaux thématiques, ils se concentrent davantage sur des sujets et des questions spécifiques, tels que l'administration des biens fonciers, la gestion des catastrophes et l'infrastructure de données spatiales. Ils sont conçus pour

* E/ECA/GGIM-A/10/1/Rev.1



favoriser la collaboration et le partage des connaissances entre les experts dans ces domaines, ainsi que pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies liées à ces questions en Afrique.

B. Justification et champ d'activité

5. Les groupes de travail et les réseaux thématiques constituent des plateformes essentielles pour l'échange de connaissances et de bonnes pratiques et pour la promotion de la collaboration entre les membres de la CEA et les parties prenantes. Ils mènent des activités portant notamment sur l'élaboration de politiques et de normes ainsi que le renforcement des capacités et le soutien technique aux membres de la CEA. Ils favorisent également la prise de conscience et la compréhension de la gestion de l'information géospatiale et de son rôle dans la prise de décision. Leurs activités sont essentielles pour faire progresser la gestion de l'information géospatiale (production, analyse et diffusion) en Afrique.

6. Compte tenu de l'expérience des autres comités régionaux, le nombre de groupes de travail et de réseaux thématiques a été initialement limité et leur champ d'action a été défini en fonction de ce qu'il leur était possible de réaliser dans des délais déterminés et de ce qui serait le plus bénéfique pour les travaux du Comité régional. Toutefois, pour diverses raisons, la plupart des groupes de travail n'ont pas rempli leur mandat de manière satisfaisante. Une révision était donc nécessaire pour qu'ils deviennent plus efficaces, qu'ils alignent leurs politiques sur les priorités actuelles et qu'ils s'adaptent aux nouveaux défis. L'objectif final était d'améliorer les résultats des groupes en les revitalisant, afin d'améliorer le travail du Comité régional et de renforcer la gestion de l'information géospatiale dans la région. Pour ce faire, la révision portera sur des aspects tels que la composition et la structure des groupes, leur stratégie, leurs résultats, leurs plans de travail, leur coordination et leur collaboration, ainsi que leur processus décisionnel.

7. L'objectif du présent rapport est de fournir une vue d'ensemble du processus de révision, des principales conclusions et des recommandations visant à améliorer l'efficacité et la pertinence des groupes de travail et des réseaux thématiques du Comité régional.

II. Restructuration des groupes de travail et des réseaux thématiques

8. Cette restructuration, menée dans le but de mieux répondre aux défis et aux besoins du continent en matière de gestion de l'information géospatiale, a nécessité une approche globale et stratégique.

9. C'est ainsi qu'il a été procédé à une analyse documentaire approfondie et à une évaluation des groupes de travail et réseaux thématiques existants en ce qui concerne leurs mandats, objectifs, membres, structures, activités, communications et réalisations, entre autres aspects. En outre, des enquêtes, des entretiens et des consultations avec des personnes ressources et des experts clés ont permis, d'une part, de recueillir les observations des parties prenantes (notamment les membres de la CEA, le Conseil exécutif et le secrétariat du Comité régional, les organisateurs des groupes de travail) et, d'autre part, de recenser les lacunes. Grâce à ces observations, on a pu mesurer les forces et les faiblesses et évaluer l'efficacité avec laquelle chaque groupe a mené ses activités et l'impact total de ces activités sur le développement de l'information et de la technologie géospatiales en Afrique.

10. Au terme de ce processus, de nouvelles recommandations ont été proposées, qui sont alignées sur les objectifs du Comité régional et les besoins spécifiques du continent en matière d'information géospatiale. En outre, de nouveaux mandats ont été élaborés pour les groupes de travail et les réseaux thématiques restructurés, des orientations ont été données sur le rôle du secteur privé et des universités dans les activités des groupes de travail, et des conseils ont été fournis sur les mécanismes d'établissement de rapports afin d'améliorer la mise en œuvre du programme de travail du Comité régional.

C. Méthode d'examen des activités des groupes de travail et des réseaux thématiques

11. L'examen des groupes de travail et des réseaux thématiques s'est déroulé en cinq phases :

a) Une évaluation approfondie des groupes de travail et des réseaux thématiques a été réalisée dans le but de faire le point sur leurs activités actuelles, et des consultations ont été tenues avec les parties prenantes pour recueillir leurs points de vue et répertorier leurs besoins, leurs priorités et leurs préoccupations ;

b) Les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités ont été identifiées pour les groupes existants. Les enjeux du secteur et les bonnes pratiques en la matière ont également été répertoriés, et une méthode a été proposée pour la mise en place de groupes de travail et de réseaux thématiques performants, capables de répondre aux besoins stratégiques du Comité régional ;

c) Des mandats ont été élaborés pour chaque groupe, qui constitueront le cahier des charges à exécuter sous les auspices du Conseil exécutif du Comité régional ;

d) Les rôles du secteur privé et des universités dans les activités des groupes de travail et des réseaux thématiques ont été analysés et des orientations ont été données ;

e) Des conseils ont été fournis en ce qui concerne les mécanismes d'établissement de rapports afin d'améliorer la mise en œuvre du programme de travail du Comité régional.

D. Évaluation et examen des performances des groupes de travail et des réseaux thématiques

12. Cette activité s'est essentiellement déroulée en deux étapes :

1. Une analyse documentaire exhaustive et approfondie pour déterminer les meilleures pratiques dans l'opérationnalisation des groupes de travail et des réseaux thématiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau mondial (le Comité d'experts et les comités régionaux)

13. Les groupes de travail et les réseaux thématiques sont les unités fonctionnelles ou opérationnelles du Comité régional Afrique. Créés pour être la cheville ouvrière du Comité régional, ils s'emploient à réaliser le programme du Comité régional, notamment en mettant en œuvre les recommandations et autres décisions adoptées lors de ses sessions annuelles.

14. Compte tenu de leurs ressources limitées et des défis divers et variés auxquels ils sont confrontés, les groupes de travail et les réseaux thématiques ne peuvent pas tout faire en même temps. Leurs objectifs doivent donc être limités et

classés par ordre de priorité. En outre, le nombre de groupes de travail devrait être réduit afin qu'ils puissent être correctement gérés avec les ressources disponibles, et leurs activités devraient être mieux ciblées afin que les préoccupations les plus pressantes du continent soient abordées.

15. Un examen approfondi de la littérature a été réalisé afin d'identifier les meilleures pratiques pour les groupes de travail et les réseaux thématiques traitant de l'information géospatiale. Les organigrammes utilisés pour l'information géospatiale par les pays, les organismes régionaux et internationaux, les associations, les communautés géospatiales et d'autres entités ont été examinés. Les principaux enseignements présentés ci-dessous montrent que bon nombre des meilleures pratiques opérationnelles qui doivent être mises en place pour que les groupes de travail et les réseaux thématiques soient efficaces s'appliquent à différents niveaux.

16. Aux niveaux national, régional et mondial, il a été observé que les groupes de travail et les réseaux thématiques axés sur la performance s'efforcent généralement :

a) D'inclure des représentants de diverses parties prenantes, notamment des agences gouvernementales, des experts de l'industrie, des institutions académiques et des organisations à but non lucratif ;

b) D'établir des canaux de communication réguliers pour assurer une coordination et une collaboration efficaces entre les membres des groupes de travail et des réseaux thématiques ;

c) D'organiser des sessions de formation, des ateliers et des activités de partage des connaissances afin d'améliorer les compétences et l'expertise des membres des groupes de travail et des réseaux thématiques ;

d) De prendre en compte la nature évolutive de la technologie géospatiale et d'anticiper les défis émergents ;

e) D'examiner régulièrement leurs progrès et d'évaluer leur efficacité dans la réalisation de leurs objectifs.

17. En outre, des groupes très performants aux niveaux régional et mondial s'efforceront :

a) D'assurer l'alignement sur les initiatives et stratégies nationales en matière de gestion de l'information géospatiale ;

b) D'organiser des programmes de formation régionaux, des ateliers et des activités de partage des connaissances afin de renforcer les capacités géospatiales des membres de la CEA ;

c) D'explorer les possibilités de partage et de mise en commun des ressources entre les organisations régionales afin d'optimiser l'utilisation des ressources financières, techniques et humaines ;

d) D'encourager les partenariats public-privé afin de tirer parti de l'expertise et des ressources des deux secteurs en matière de gestion de l'information géospatiale au niveau régional ou mondial ;

e) D'établir un mécanisme de coordination mondial pour faciliter la conduite concertée, la coordination et la gouvernance des activités de gestion de l'information géospatiale ;

f) De mettre en œuvre tous les ajustements ou changements nécessaires pour maximiser l'impact du groupe.

18. Une analyse comparative du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et du réseau des comités régionaux révèle les informations suivantes :

a) Les comités régionaux Afrique, Amériques et Europe disposent chacun de cinq groupes de travail fonctionnels et de deux réseaux thématiques, tandis que les comités régionaux États arabes et Asie-Pacifique disposent de quatre groupes de travail opérationnels mais n'ont aucun réseau thématique ;

b) Le Comité d'experts compte huit groupes de travail opérationnels et quatre réseaux thématiques (le réseau du secteur privé, le réseau universitaire et les sociétés géospatiales) ;

c) Tous les comités régionaux et le Comité d'experts disposent d'un groupe de travail sur la géodésie et d'un groupe de travail sur l'intégration des statistiques et des informations géospatiales ;

d) Seuls le Comité d'experts et le Comité régional Amériques disposent d'un groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux pour les catastrophes ;

e) Le Comité d'experts et le Comité régional Asie-Pacifique disposent tous deux d'un groupe de travail sur l'administration et la gestion des biens fonciers ;

f) Sur les cinq comités régionaux, seuls les comités Afrique et États arabes n'ont pas de groupe de travail sur le Cadre intégré d'information géospatiale ;

g) Le Comité régional Amériques est le seul comité régional à disposer d'un groupe de travail sur l'infrastructure de données spatiales ;

h) Seuls le Comité régional Europe et le Comité d'experts disposent d'un groupe de travail sur les objectifs de développement durable ;

i) Seuls les comités régionaux Afrique et États arabes disposent actuellement d'un groupe de travail sur les ensembles de données géospatiales fondamentales (le Comité régional Europe et le Comité d'experts ont supprimé le leur) ;

j) Si le Comité régional Afrique dispose de groupes de travail distincts pour les dispositions institutionnelles et juridiques, d'une part, et pour le développement des capacités et des compétences, d'autre part, et si le Comité régional Europe dispose d'un groupe de travail sur la stratégie et la politique en matière de données, le Comité régional États arabes ne dispose que d'un seul groupe de travail couvrant les trois sujets ;

k) Le Comité d'experts dispose d'un groupe de travail sur l'information géospatiale pour l'environnement marin et d'un groupe de haut niveau sur le Cadre intégré d'information géospatiale, mais aucun des comités régionaux ne dispose d'un groupe de travail sur l'information géospatiale.

19. Les groupes de travail et les réseaux thématiques des différents comités régionaux sont répertoriés dans un tableau figurant en annexe.

2. **Évaluation de l'état d'avancement des activités des groupes de travail et des réseaux thématiques**

20. Une enquête a été menée auprès des experts compétents du Conseil exécutif et du secrétariat, ainsi qu'auprès des organisateurs et des membres des groupes de travail et des réseaux thématiques du Comité régional Afrique. En outre, quelques experts clés ont été spécifiquement choisis pour des entretiens individuels afin de

garantir la diversité et l'inclusion. L'enquête était basée sur une série de 30 questions liées à 15 thèmes, présentés dans le tableau 1.

Tableau 1

Examen des activités des groupes de travail exécutifs et des réseaux thématiques du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Questions soumises</i>
Composition et attributions	Toutes les parties prenantes sont-elles représentées dans le groupe de travail et le groupe est-il suffisamment diversifié en termes d'expertise et d'éventail de perspectives ? Comment le groupe de travail est-il structuré et les rôles et responsabilités sont-ils clairement définis ?
Objectifs et cadre de référence de l'étude	Le but et les objectifs du groupe de travail sont-ils clairement établis ? Le groupe de travail a-t-il un mandat clair ?
Alignement sur les objectifs du Comité régional Afrique	Les activités du groupe de travail sont-elles conformes aux objectifs généraux du Comité régional Afrique ? Comment le groupe de travail contribue-t-il à la réalisation de ces objectifs ?
Participation, collaboration et coordination	Le groupe de travail collabore-t-il efficacement avec d'autres parties prenantes internes et externes ? Dans quelle mesure le groupe de travail associe-t-il les différentes parties prenantes à ses activités ?
Réunions régulières	À quelle fréquence le groupe de travail organise-t-il des réunions pour discuter des progrès, partager des informations et relever les défis ? Comment ces réunions sont-elles organisées (en présentiel, en ligne ou une combinaison des deux) ?
Ordre du jour et comptes rendus des réunions	Un ordre du jour (avec les sujets, les discussions, les décisions et les actions à entreprendre) est-il systématiquement établi pour chaque réunion et distribué à l'avance à tous les membres du groupe de travail ? Les comptes rendus sont-ils rédigés ultérieurement et communiqués à tous les membres pour qu'ils puissent s'y référer et les examiner après chaque réunion ?
Processus décisionnel	Quel processus décisionnel le groupe de travail applique-t-il (par exemple, par vote, consensus ou autre méthode convenue) ? Dans quelle mesure les décisions prises sont-elles transparentes, documentées et communiquées à tous les membres ?
Attribution des tâches et responsabilité	Dans quelle mesure le groupe de travail définit-il des tâches spécifiques, avec des objectifs et des délais clairs, et dans quelle mesure attribue-t-il ces tâches à ses membres ?

Résultats et impacts	<p>Les progrès réalisés dans l'accomplissement de ces tâches font-ils l'objet d'un examen et d'un suivi réguliers ?</p> <p>Quels sont les résultats concrets des activités du groupe de travail depuis sa création ? Quel est l'impact des résultats sur les membres de la CEA en particulier et sur la gestion de l'information géospatiale en Afrique en général ?</p>
Gestion et exécution de projets	<p>Comment les activités du groupe de travail sont-elles planifiées et réalisées ? Les ressources nécessaires (humaines, financières et techniques) sont-elles disponibles pour garantir la bonne exécution des activités ?</p>
Qualité des produits	<p>Les produits du groupe de travail (méthodes, rapports, normes, lignes directrices, meilleures pratiques, etc.) sont-ils de grande qualité ? Les produits ou les résultats sont-ils pertinents et utiles pour les membres de la CEA et les autres parties prenantes ?</p>
Communication et diffusion	<p>Comment le groupe de travail rend-il compte des résultats de ses travaux et comment les partage-t-il ? Quels sont les canaux et outils de communication utilisés, et quel est leur degré d'efficacité ?</p>
Renforcement des capacités	<p>Dans quelle mesure le groupe de travail contribue-t-il au renforcement des capacités en matière de gestion de l'information géospatiale en Afrique ? Quelles sont les initiatives mises en place pour faciliter le partage des connaissances et des compétences ?</p>
Participation des parties prenantes	<p>Avec quelle fréquence et quelle efficacité le groupe de travail collabore-t-il avec ses propres membres et d'autres parties prenantes potentiellement concernées ? Y a-t-il d'autres parties prenantes potentielles avec lesquelles le groupe de travail devrait collaborer ?</p>
Évaluation et révision	<p>Existe-t-il des mécanismes permettant de suivre et d'évaluer périodiquement les progrès et l'impact des activités des groupes de travail et des réseaux thématiques au regard de leurs objectifs ? Quelles améliorations ou quels ajustements peut-on apporter pour faire en sorte que les progrès et l'impact du groupe de travail soient mesurés ?</p>

21. Le but ultime de l'évaluation était de faire le point sur le fonctionnement des groupes de travail et des réseaux thématiques existants, en particulier en ce qui concerne leurs mandats et leurs objectifs, leur composition, la manière dont ils planifient leurs activités et conduisent leur travail, leur collaboration, leur coordination et leur partage d'informations, leur processus décisionnel, leurs principaux outils de communication et la manière dont ils contrôlent et évaluent les activités qu'ils ont déjà menées et celles qui sont en cours.

E. Forces, faiblesses, opportunités et menaces et méthode recommandée pour la mise en place de groupes de travail et de réseaux thématiques

22. Le recouplement et l'analyse critique de toutes les informations recueillies dans le cadre de l'analyse documentaire et de l'enquête menée auprès des parties prenantes concernées ont permis de dégager plusieurs conclusions.

1. Principales réalisations des groupes de travail et des réseaux thématiques

23. Les seuls groupes qui ont obtenu des résultats tangibles sont le groupe de travail sur les ensembles de données et les normes fondamentales, le groupe de travail sur les dispositions institutionnelles et les cadres juridiques et, dans une moindre mesure, le groupe de travail sur le Référentiel géodésique africain.

24. En revanche, le Comité régional Afrique est resté très actif au cours des dernières années, son secrétariat ayant atteint des objectifs concrets grâce à ses efforts inlassables pour soutenir la gestion de l'information géospatiale sur le continent. Parmi ses réalisations majeures, le secrétariat a :

a) Défini et déterminé les spécifications des ensembles de données géospatiales fondamentales pour l'Afrique afin d'améliorer la fiabilité et la précision des données géospatiales ainsi que leur utilisation et leur réutilisation ;

b) Renforcé les institutions cartographiques et géospatiales nationales grâce à des efforts importants en faveur de l'élaboration de politiques géospatiales, de la mise en place de cadres stratégiques et du développement d'infrastructures nationales de données spatiales dans de nombreux pays ;

c) Élaboré des programmes de renforcement des capacités et organisé de nombreux ateliers, conférences et sessions de formation pour améliorer l'expertise technique et les connaissances des professionnels du secteur géospatial en Afrique ;

d) Mieux fait connaître la valeur et l'importance de l'information géospatiale pour relever divers défis sociétaux ;

e) Activement collaboré avec un large éventail de parties prenantes, notamment les gouvernements, l'industrie, les universités et les organisations régionales et internationales ;

f) Coopéré avec des organisations géospatiales et autres en Afrique et dans le reste du monde pour partager les expériences, les enseignements et les meilleures pratiques.

2. Problèmes et défis entravant le développement des groupes de travail et des réseaux thématiques

25. Les principaux obstacles aux activités des groupes de travail et des réseaux thématiques sont les suivants :

a) Un manque de ressources financières, de personnel dévoué et de ressources techniques, ce qui les empêche de soutenir efficacement les initiatives de renforcement des capacités ;

b) Une coordination et une communication inefficaces et inefficentes entre les différents groupes de parties prenantes ;

c) Un manque de sensibilisation à l'information géospatiale parmi les membres de la CEA, ce qui se traduit par un engagement et une participation limités ;

d) Une incapacité à maintenir l'élan et à poursuivre les activités après le lancement d'initiatives spécifiques, ainsi qu'à mettre en œuvre les recommandations issues des réunions du Comité régional et à en assurer le suivi ;

e) La difficulté de suivre le rythme des avancées technologiques et d'adapter les nouvelles technologies et les nouveaux outils et de les intégrer dans les activités des groupes de travail.

26. En raison de ces défis majeurs, les groupes de travail et les réseaux thématiques ne sont pas bien alignés sur les meilleures pratiques mondiales.

3. Les forces à consolider, les faiblesses à surmonter, les opportunités à saisir et les menaces à contrer

27. Les principales conclusions de l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces sont présentées au point II.2. Elles visent à faciliter les décisions clés afin qu'une nouvelle méthode de mise en œuvre puisse être élaborée pour un modèle nouveau et propice à une plus grande efficacité des groupes de travail et des réseaux thématiques.

F. Élaboration d'un mandat pour chaque groupe de travail et réseau thématique

28. À la suite de l'évaluation approfondie des activités des groupes de travail et des réseaux thématiques et de l'analyse de toutes les informations recueillies au cours de l'examen, de nouveaux mandats ont été élaborés pour guider la restructuration des groupes de travail et des réseaux thématiques.

29. Les nouveaux mandats proposés sont basés sur les précédents, mais avec des spécifications plus détaillées. Ils indiquent clairement la nécessité pour les groupes de travail et les réseaux thématiques d'avoir une représentation géographique plus large et un éventail d'expertise plus étendu. Ils précisent également que les responsabilités et les activités doivent être bien définies et ils préconisent la mise en place d'un solide mécanisme de communication et d'établissement de rapports ainsi qu'une bonne planification et une organisation judicieuse du travail.

30. En prenant le Référentiel géodésique africain comme exemple, le tableau 2 présente les principaux aspects qui devraient être abordés lors de la restructuration des groupes de travail et des réseaux thématiques.

Tableau 2
Proposition de mandat du groupe de travail sur le Référentiel géodésique africain

<i>Principal objectif</i>	<i>Œuvrer au développement, à la promotion et à la mise en œuvre du Référentiel géodésique africain et garantir la disponibilité, la précision et l'accessibilité d'un référentiel géodésique solide pour l'Afrique.</i>
Composition et attributions	<p>Le groupe de travail sera dirigé par un(e) président(e) assisté(e) d'un(e) vice-président(e), tous deux choisis parmi les représentants des membres de la CEA, et ses membres seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Représentants des agences nationales d'information géospatiale et de cartographie en Afrique ; (b) Experts en géodésie, en arpentage et en sciences et technologies de l'information géospatiale ; (c) Représentants des organisations internationales et régionales concernées, du monde universitaire et du secteur privé ; (d) La CEA, qui en assure le secrétariat.
Activités	<p>Le groupe de travail s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Examiner et évaluer l'état des systèmes de référence géodésique dans les pays africains, en identifiant les lacunes et les défis ; (b) Élaborer des lignes directrices et des pratiques ou normes pour l'établissement, la maintenance et l'utilisation du référentiel africain, en coordination avec l'Association internationale de géodésie et le Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies ; (c) Coordonner la mise en œuvre du projet de référentiel africain au niveau continental, notamment en développant le réseau de stations de référence fonctionnant en continu et en établissant et en contrôlant des centres de données et un centre d'analyse des données ; (d) Veiller à ce que le référentiel africain soit aligné sur le référentiel mondial ; (e) Fournir des conseils et un appui techniques aux membres de la CEA, en collaboration avec les centres régionaux, l'Association internationale de géodésie, le Centre mondial d'excellence et d'autres parties prenantes, afin de les aider à aligner leur système géodésique national sur le référentiel africain et à améliorer et entretenir l'infrastructure géodésique nationale appropriée, renforçant ainsi le référentiel africain ; (f) Faire connaître le référentiel africain et démontrer sa valeur auprès des groupements politiques, en particulier l'Union africaine, et auprès des parties prenantes, des organisations internationales et des autres utilisateurs ; (g) Encourager les organisations régionales concernées, telles que l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les parties prenantes et les autres organisations internationales à reconnaître et à approuver le référentiel africain ; (h) Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et d'initiatives de renforcement des capacités pour les membres de la CEA dans le domaine de la géodésie et disciplines connexes ; (i) Coordonner et promouvoir le partage des données géodésiques, les normes de qualité et l'interopérabilité entre les agences nationales de cartographie en Afrique ; (j) Organiser, en collaboration avec les centres régionaux, des ateliers, des séminaires et d'autres activités de formation pour les membres de la CEA et les membres du groupe de travail ; (k) Obtenir des fonds, des équipements et d'autres ressources pour garantir le succès du référentiel africain ; (l) Collaborer avec des partenaires internationaux tels que l'Association internationale de géodésie, le Centre mondial d'excellence en géodésie, les organismes et centres régionaux, le sous-comité de géodésie du Comité d'experts et les parties prenantes du référentiel mondial afin de tirer parti de leur expertise et de mobiliser des financements et un appui en faveur du référentiel africain ;

	<p>(m) Aider les membres de la CEA, en collaboration avec les centres régionaux, à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation du secteur privé à l'utilité des référentiels géodésiques nationaux, régionaux et mondiaux ;</p> <p>(n) Suivre et évaluer la mise en œuvre du référentiel africain et présenter des rapports périodiques au Comité régional Afrique ;</p> <p>(o) Entreprendre toute autre activité en rapport avec celles du groupe de travail.</p>
Présentation de rapports	Le groupe de travail rendra compte au Bureau exécutif du Comité régional Afrique, en faisant périodiquement le point sur ses activités, ses progrès, ses défis et ses recommandations. Le/la président(e), avec le soutien du/de la vice-président(e) et du secrétariat, coordonnera et suivra les activités du groupe de travail et en rendra compte au Comité régional Afrique. Le groupe de travail présentera un rapport écrit et un exposé sur l'état d'avancement de ses activités lors des sessions annuelles du Comité régional.
Méthodes de travail	Le groupe de travail tiendra des réunions régulières, en ligne ou en présentiel afin de discuter des progrès réalisés par le groupe, de partager les expériences de ses membres et de planifier les activités. La communication au sein du groupe de travail sera facilitée par les canaux et plateformes officiels désignés par le secrétariat du Comité régional. Le groupe de travail peut créer des sous-groupes ou des équipes spéciales pour traiter de questions spécifiques, si cela est jugé nécessaire, et les sous-groupes ou équipes spéciales ainsi créés doivent rendre compte de leurs progrès et de la réalisation de leurs travaux au/à la président(e) ou au/à la vice-président(e) du groupe de travail, selon le cas.

G. Enquête et conseils sur le rôle du réseau du secteur privé et du réseau universitaire dans les activités des groupes de travail et des réseaux thématiques

31. Le réseau du secteur privé et le réseau universitaire sont deux acteurs majeurs qui peuvent jouer un rôle crucial dans les activités que les groupes de travail et les réseaux thématiques mènent pour aider le Comité régional Afrique à atteindre ses objectifs et à développer l'information géospatiale en Afrique.

32. Le réseau du secteur privé est composé d'entreprises et d'organisations de l'industrie géospatiale, tandis que le réseau académique est composé d'universités, d'autres institutions de recherche et d'éducation, et d'universitaires impliqués dans l'éducation et la recherche géospatiales.

33. Le renforcement des capacités techniques, l'innovation, la mobilisation de fonds et le développement de partenariats mutuellement bénéfiques sont quelques-unes des pistes qui peuvent être explorées par le réseau du secteur privé.

34. Le réseau universitaire devrait proposer des formations diplômantes et un développement des compétences et contribuer à accroître les niveaux d'expertise dans le domaine des sciences et technologies géospatiales. Les universités et autres établissements d'enseignement supérieur en Afrique devraient proposer des formations diplômantes formelles pour développer les compétences des jeunes et des professionnels en Afrique, ainsi que des programmes d'éducation et de formation géospatiales sur mesure pour accroître les compétences des membres des groupes de travail et des réseaux thématiques.

35. Les deux réseaux devraient donc contribuer de manière substantielle aux activités des groupes de travail et des réseaux thématiques en partageant leurs expériences, en présentant des argumentaires et en proposant des solutions technologiques. Le Comité régional Afrique doit donc établir des stratégies solides

de partenariat avec les deux réseaux afin de garantir l'efficacité de cette collaboration.

H. Mécanismes d'établissement de rapports pour faire avancer la mise en œuvre du programme de travail

36. L'absence de mécanismes de communication et d'établissement de rapports efficaces est l'un des principaux problèmes qui ont longtemps entravé la mise en œuvre des activités des groupes de travail et des réseaux thématiques. Des mécanismes d'établissement de rapports efficaces sont essentiels pour permettre aux groupes de travail et aux réseaux thématiques de suivre leurs progrès et de prendre des décisions en connaissance de cause. Ils garantissent également la transparence au sein des groupes de travail et des réseaux thématiques et dans leurs interactions avec les parties prenantes, ce qui contribue à renforcer la confiance, la responsabilité et la coopération.

37. Les stratégies qui devraient être mises en œuvre, selon l'étude, sont les suivantes :

a) Des modèles de rapport normalisés pour assurer la cohérence et faciliter le suivi des progrès réalisés par les différents groupes de travail et réseaux thématiques. Ils doivent inclure des indicateurs de performance clés, des étapes et des objectifs facilement compréhensibles et contrôlables par toutes les parties prenantes.

b) Un calendrier de rapports réguliers pour suivre les progrès réalisés dans le cadre du programme de travail et en rendre compte. Les rapports doivent être établis au moins une fois par trimestre. Des mises à jour régulières permettront d'identifier les goulets d'étranglement ou les difficultés et favoriseront un sentiment de responsabilité parmi les membres des groupes de travail et des réseaux thématiques.

c) Des canaux de communication et des mécanismes d'établissement de rapports clairs entre les groupes de travail et les réseaux thématiques, d'une part, et les autres parties prenantes, d'autre part.

d) Des mécanismes de suivi et d'évaluation des performances des groupes de travail et des réseaux thématiques, tels que des examens périodiques des rapports d'avancement, des évaluations de l'impact et des résultats des programmes, et des enquêtes auprès des parties prenantes pour recueillir leurs avis.

I. Principales conclusions

38. Les principales conclusions de l'examen soulignent la faible performance des groupes de travail et des réseaux thématiques depuis leur création. Les réalisations substantielles et tangibles du Comité régional Afrique ont été obtenues grâce au travail de son secrétariat. Au cours des dernières années, la CEA a investi des efforts et des ressources considérables dans les pays africains en vue d'atteindre les objectifs suivants :

a) Élaborer des spécifications techniques pour des ensembles de données géospatiales fondamentales pour le continent ;

b) Renforcer la capacité des institutions nationales de cartographie à développer et à mettre en œuvre une infrastructure de données géospatiales ;

c) Améliorer les compétences géospatiales des professionnels ;

- d) Sensibiliser ses membres à l'importance de l'information géospatiale ;
 - e) Collaborer activement avec un large éventail de parties prenantes ;
 - f) Coopérer avec les organismes régionaux et internationaux.
39. Les défis à relever sont nombreux et ont entravé le fonctionnement des groupes de travail et des réseaux thématiques. Parmi ces défis, on peut citer :
- a) L'insuffisance des ressources financières, des ressources humaines et des capacités techniques ;
 - b) L'inefficacité de la coordination et de la communication avec les parties prenantes ;
 - c) Un manque d'engagement, de participation et d'intérêt de la part des membres de la CEA, de nombreux pays ne participant pas et ne contribuant pas aux activités du Comité régional ;
 - d) Une incapacité à soutenir la mise en œuvre et le suivi des activités (recommandations) ;
 - e) Le fait que les activités des groupes de travail et des réseaux thématiques ne sont pas alignées sur les meilleures pratiques identifiées dans le secteur ;
 - f) L'inadaptation des mécanismes d'information et de communication.
40. Il est conseillé aux groupes de travail de prendre les mesures suivantes pour aligner leurs pratiques sur les tendances actuelles :
- a) Dissoudre le groupe de travail sur les ensembles de données fondamentales et les normes ;
 - b) Former un nouveau groupe de travail sur le Cadre intégré d'information géospatiale afin de superviser le nouveau mécanisme global et d'aider les pays africains à mettre au point et à appliquer les différentes solutions ;
 - c) Créer un nouveau groupe de travail sur l'administration et la gestion des biens fonciers, compte tenu de l'intérêt croissant pour ce secteur ;
 - d) Fusionner le groupe de travail sur les dispositions institutionnelles et les cadres juridiques et le groupe de travail sur le développement des capacités en un seul groupe de travail couvrant les mêmes activités que les deux premiers groupes, ainsi que la politique et la stratégie.
41. Sur la base des changements décrits ci-dessus et d'autres changements recommandés, les groupes de travail seraient structurés comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3

Proposition de restructuration des groupes de travail du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

<i>Domaines de responsabilité</i>	<i>Groupe équivalent dans un autre comité régional</i>	<i>Groupe équivalent relevant directement du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale</i>
Groupe de travail 1		
Géodésie	Aucun	Sous-comité de la géodésie
Groupe de travail 2		
Intégration de l'information statistique et géospatiale	Groupe de travail sur l'intégration des données (Comité régional Europe)	Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale
Groupe de travail 3		
Cadre intégré de l'information géospatiale	Aucun	Aucun
Groupe de travail 4		
Administration et gestion des biens fonciers	Aucun	Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers

III. Recommandations

42. Si les recommandations qui suivent sont correctement mises en œuvre, les groupes de travail et les réseaux thématiques qui en résulteront pourraient être plus efficaces et plus souples, et leurs activités optimisées pour avoir un plus grand impact. Compte tenu des conclusions de l'étude, les principales recommandations sont les suivantes :

a) Former deux nouveaux groupes de travail : l'un sur le Cadre intégré d'information géospatiale et l'autre sur l'administration et la gestion des biens fonciers ;

b) Dissoudre le groupe de travail sur les ensembles de données fondamentales et les normes ;

c) Fusionner le groupe de travail sur les dispositions institutionnelles et les cadres juridiques et le groupe de travail sur le développement des capacités en un seul groupe de travail couvrant également la politique et la stratégie ;

d) Définir pour chaque groupe de travail ou réseau thématique des objectifs clairs et mesurables qui suivent de très près la vision globale du Comité régional afin de garantir la finalité, l'orientation et l'alignement ;

e) Veiller à ce que la composition des groupes de travail et des réseaux thématiques soit géographiquement diversifiée et que les membres soient choisis en fonction de l'adéquation de leur expertise et de leurs intérêts avec les objectifs du groupe et de leur engagement à l'égard de ces objectifs. Cela est essentiel pour encourager les contributions actives et promouvoir l'engagement ;

f) Nommer une équipe de direction efficace pour gérer les opérations, faciliter les activités et favoriser une communication, une coordination et une collaboration efficaces ;

g) Développer des mécanismes de financement pour mobiliser les ressources, les outils et les fonds nécessaires aux tâches des groupes de travail et des réseaux thématiques ;

h) Mettre au point des indicateurs de performance mesurables avec des exercices de suivi et d'évaluation périodiques pour évaluer l'efficacité, l'impact et les progrès de chaque groupe de travail et réseau thématique ;

i) Développer des systèmes de gestion des connaissances (tels que des wikis et des sites web) pour centraliser et partager les meilleures pratiques, les ressources et les connaissances entre les groupes de travail et les réseaux thématiques ;

j) Établir des partenariats avec les organismes régionaux et internationaux compétents, les entités du secteur privé, les établissements universitaires et la société civile.

IV. Conclusion

43. Le présent rapport souligne combien il est important de restructurer les groupes de travail et les réseaux thématiques du Comité régional Afrique afin de les rendre plus efficaces. L'examen, l'évaluation et la proposition de restructuration des groupes de travail et des réseaux thématiques du Comité régional fournissent des indications précieuses sur leur manque d'efficacité actuel, mais aussi sur leur pertinence irréfutable en tant que piliers du Comité régional du cadre statistico-géospatial mondial.

44. Selon l'étude, les groupes de travail et les réseaux thématiques n'ont obtenu que des résultats modestes et se heurtent à de nombreux obstacles qui limitent leur efficacité et leur viabilité à long terme. Les défis à relever ont notamment trait au manque de moyens financiers, de ressources humaines et de capacités techniques. Si ces problèmes persistent, ils menaceront la viabilité à long terme des groupes de travail et des réseaux thématiques.

45. Les recommandations formulées pour relever les défis identifiés sont les suivantes : renforcer l'engagement des membres, définir des objectifs intelligents et réalisables, mettre en place un mécanisme de financement viable, améliorer la coordination et assurer le suivi des performances et des progrès. Ces recommandations fourniront une feuille de route claire pour atteindre un nombre optimal de groupes de travail et de réseaux thématiques et améliorer leur fonctionnement.

46. La mise en œuvre de ces recommandations permettra au Comité régional Afrique de remplir son mandat, à savoir mettre en place un cadre solide et durable qui exploite la puissance de l'information géospatiale au service du développement durable en Afrique.
